

## **Compte-rendu de la réunion de la 3ème réunion du COPIL des assises de l'installation 17 janvier 2013**

**Luc MAURER**, conseiller technique chargé de la PAC, de l'installation des nouveaux agriculteurs et de l'agriculture biologique introduit le troisième comité de pilotage des assises de l'installation qui est dédié aux questions de l'accompagnement des porteurs de projet. Il rappelle les éléments ressortant des précédentes réunions et les objectifs poursuivis :

- L'objectif partagé est d'accroître le taux d'accompagnement ainsi que la qualité de l'accompagnement
- L'accueil de l'ensemble des porteurs de projets devrait être assuré par une « porte d'entrée unique », qui doit être un lieu de proximité où tous puissent avoir accès à toute l'information. Ces éléments faisaient consensus lors des réunions précédentes.
- Le principe du PPP (plan de professionnalisation personnalisé) est un élément essentiel de l'accompagnement, qui faisait également consensus. Le PPP doit être plus adapté à la diversité des profils et des projets. Il faut également réfléchir aux moyens qui permettront de faire en sorte que le porteur de projet se l'approprie mieux.
- Les CEPPP (centres d'élaboration du PPP) devraient être dotés d'une offre de formation élargie.
- Les outils de suivi du dispositif pourraient être améliorés.
- Une meilleure prise en compte de la pré-installation et la mise en place d'un suivi post-installation sont nécessaires.

Il souhaite que le débat de la séance soit consacré aux questions relatives aux besoins et outils d'accompagnement. Le sujet de la gouvernance en matière d'accompagnement sera abordé dans un deuxième temps, après les consultations régionales.

### **I. Présentations**

Note : tous les documents présentés sont disponibles en ligne sur la page Internet dédiée aux assises de l'installation : <http://agriculture.gouv.fr/Assises-de-l-installation>.

#### **1. Regard sur le dispositif actuel**

##### **- Bilan de la mise en place du dispositif**

**La représentante de la DGER** présente les éléments ressortant du bilan de la mise en place de la procédure d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (PPP) réalisé conjointement par le Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux et l'Inspection de l'enseignement agricole.

Ce bilan porte sur le second semestre 2009. Il s'est appuyé sur une enquête auprès des directions départementales des territoires, une analyse dans sept départements et des rencontres avec les représentants des principaux acteurs partenaires.

La présentation du bilan est organisée en deux parties, tout d'abord les constats puis les recommandations.

Les constats relatifs à la mise en place portent sur :

- le point info installation,
- le centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé,
- le stage de 21 heures,
- les prescriptions du PPP,
- le fonctionnement du dispositif.

Les recommandations sont organisées en trois volets :

- le parcours proposé au candidat,
- l'organisation du dispositif,
- le pilotage par l'administration.

En réponse à une demande de **la représentante de la Confédération paysanne, la représentante de la DGER** précise que des membres de la Confédération paysanne ont été interviewés en régions.

**Le représentant de la FNSEA** précise que l'objectif visé par ce dispositif porte sur la préparation à l'installation agricole et note que la satisfaction des jeunes est au rendez vous.

#### – Étude qualitative de l'accompagnement de l'installation en Bretagne

**La représentante des DRAAF** présente les principales conclusions d'une évaluation du PPP en Bretagne réalisée par le biais d'un questionnaire auprès de 400 jeunes agriculteurs. Si le parcours à l'installation rencontre l'adhésion de la majorité des acteurs concernés (bénéficiaires et opérateurs), les principales améliorations qui émergent sont les suivantes :

- concernant le stage 21h, éviter les doublons avec la formation BPREA, assurer un plus grand brassage des publics, intégrer des publics de plus de 40 ans ;
- plus grande anticipation nécessaire du porteur de projets en lien notamment avec les délais liés notamment aux démarches administratives ;
- meilleure prise en compte des projets atypiques.

Afin de rendre la formation plus profitable, il conviendrait également d'inciter les porteurs de projets à réaliser des stages pratiques, d'étoffer l'offre de formation, de développer davantage les contacts professionnels et les actions de parrainage et d'inciter à un suivi et des formations post-installation.

#### – État des lieux de l'accompagnement en Régions

**La représentante de l'ARF** indique que, comme convenu lors du 2<sup>nd</sup> COPIL, le document *synthèse des dispositifs Installation des Régions de France* a été formalisé. Il est dorénavant disponible sur la page internet dédiée aux assises de l'installation.

Les Régions portent un intérêt grandissant au primo accueil et également à la post-installation.

Au sein du point info installation (PII), le conseiller doit aller au-delà d'une simple information. Pour ce faire, sa formation doit être développée pour mieux prendre en compte la diversité des profils. Une différence d'approche dans l'accompagnement du porteur de projet existe. Lorsque le projet porte sur une reprise d'exploitation familiale, il est généralement plus rapidement mûr et plus précisément formalisé lorsque le porteur de projet prend son premier contact avec le PII, que pour les autres types de projets (création, installation hors cadre familial...). Dans la deuxième situation, il faut donner plus de temps au porteur de projet pour mûrir son projet.

Le suivi post-installation, jusqu'à maintenant peu valorisé, mérite d'être renforcé. Le retour d'expérience peut enrichir les prescriptions des conseillers « compétences » ou « projet » du plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

De même, les outils du PPP que sont le tutorat et le parrainage sont insuffisamment utilisés. Au-delà, la question du statut du porteur de projet non encore installé, notamment durant les stages, est à étudier.

L'accès à la formation dans les 3 premières années d'installation mérite également d'être approfondi. La plupart du temps, les aides régionales au remplacement proposées dans cette période ne sont même pas sollicitées par les porteurs de projet, ce qui montre une faible mobilisation de leur part sur ces formations post installation.

## 2. Données chiffrées

#### – Outil Sphinx

**Le représentant de la DGER** présente les principales données pour l'année 2011 issues de l'outil national Sphinx Installation.

Un bilan quantitatif a été réalisé par Eduter – AgroSup Dijon concernant le dispositif

d'accompagnement à l'installation. L'étude porte sur l'analyse des plans de professionnalisation personnalisés 2011 à partir des données saisies dans la base nationale Sphinx Installation. L'échantillon est constitué de données issues des 73 départements qui saisissent directement les données dans la base.

L'analyse faite à partir des 3 262 PPP agréés en 2011 apporte des informations sur :

- le profil des candidats,
- les durées et intervalles entre les étapes du PPP,
- les conseillers compétences et projets,
- le contenu des PPP – les préconisations.

### 3. Un exemple d'accompagnement

#### – Réseau National des Espaces Tests Agricoles (RENETA)

**Le représentant de RENETA** expose la démarche des porteurs d'espaces-test agricoles de différentes régions mise en place depuis 2008. Dix espaces sont actuellement en fonctionnement et 26 autres à l'état de projet. L'outil « espace-test » est un lieu où des créateurs d'entreprises agricoles peuvent s'essayer à la production, à la transformation et à la commercialisation. Il s'agit d'un outil qui permet le droit à l'erreur, facilite et sécurise l'installation. Soutenu par un tuteur et des techniciens, doté des moyens de production nécessaires (terres, matériel, etc.), le futur agriculteur vole en général de ses propres ailes au bout de trois ans.

Des fonds publics, notamment de Conseils régionaux, participent au fonctionnement des « espaces-tests » ainsi que des fonds de la Fondation MACIF. Le réseau est quant à lui financé sur des fonds de cette même fondation et la Fondation de France.

## II. Débat

**Luc MAURER** engage la deuxième partie de la séance consacrée au débat en donnant la parole aux participants.

**Le représentant de Jeunes Agriculteurs** confirme que le dispositif d'accompagnement tel que construit en 2009 est pour lui toujours d'actualité. Il va s'agir de le « peaufiner » plutôt que de le réinventer.

Le rôle du PII est essentiel puisqu'il permet d'accueillir des jeunes aux profils variés, avec un état d'avancement de leurs projets variable.

Les conseillers doivent être formés afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des porteurs de projet.

La préconisation de formation reste la priorité et la question du suivi post-installation est importante.

Le stage 21 heures apporte une plus-value qu'on ne retrouve pas dans d'autres formations par sa dimension collective de partage des projets, aussi variés soient-ils.

L'offre de formation doit être élargie et pensée, au-delà du département au moins au niveau d'une échelle régionale.

**Luc MAURER** ajoute que le stage à l'étranger est un outil du PPP qu'il lui semblerait bon de promouvoir.

**La représentante de la Confédération paysanne** retient qu'il semble se dégager un consensus sur les principes du PPP qu'elle-même partage, mais tient à préciser qu'elle n'est en revanche pas d'accord sur sa mise en œuvre actuelle.

Concernant les données statistiques issues de « Sphinx », elle constate des imprécisions. Elle souligne que le dispositif ne concerne qu'un tiers des installés. Elle suggère une meilleure prise en compte de l'installation progressive via un « 4P », *plan de professionnalisation personnalisé progressif*.

Concernant les outils du PPP, les stages en exploitation gagneraient à proposer des durées « souples ». Reste la question du statut du stagiaire pendant ces périodes à expertiser. Les aides aux demandeurs d'emploi devraient être maintenues pendant ces stages. Quant au parrainage, il est à développer. Elle souhaite un accompagnement des cédants pour permettre une meilleure anticipation de la transmission (5 ans avant leur départ) et propose dans cette perspective des formations à leur intention.

**Luc MAURER** retient notamment que durant les stages et le tutorat en particulier, la question du statut du stagiaire est à approfondir.

**Le représentant du MRJC** partage l'interrogation sur le statut du stagiaire en exploitation agricole. Il suggère que les PII puissent davantage orienter les candidats à l'installation vers des organismes d'aide au montage de projets.

Il souhaite une amélioration des PII en termes de transparence. Il recommande notamment la mise en place d'un site internet national pour les PII, la suppression des liens directs des sites PII en régions avec des sites de syndicats professionnels et une mise en avant plus claire de la rubrique ad-hoc du site internet de l'APCA, notamment en la faisant apparaître mieux en page d'accueil et en mettant en évidence le mot « installation ».

**Le représentant de la FNSEA** exprime son attachement au PII, généralisé depuis 2009, comme point unique d'accueil des candidats à l'installation. Il voit un besoin de professionnalisation des animateurs, afin d'améliorer le ratio entre le nombre de contacts et le nombre de projets aboutis. L'ambition première est de répondre aux attentes des agriculteurs en matière de transmission d'activité. Il s'agit d'être dans l'incitation plutôt que dans la prescription.

**Le représentant de l'APCA** tient à rappeler que de nouvelles missions de service public ont été confiées aux Chambres d'Agriculture par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010. Il veillera à ce que la lisibilité de la thématique installation au sein du site interne de l'APCA puisse être améliorée.

Pour pérenniser un projet d'installation, il est essentiel de prendre en compte son réalisme économique. Il n'est pas souhaitable de décourager les porteurs de projet par des procédures administratives. La Chambre d'Agriculture peut être le lieu unique de conseil et d'accompagnement tout au long de la vie de l'entreprise agricole.

**Luc MAURER** confirme qu'il y a lieu de construire une communication nationale avec l'ensemble des acteurs de l'installation. Le PII doit être en capacité d'accompagner les candidats à l'installation dans leur diversité et en fonction de leurs besoins spécifiques. Il retient que les compétences des conseillers PII méritent d'être renforcées.

**Le représentant d'Inpact** souscrit à l'idée que les PII soient le lieu unique d'accueil. Il souligne l'importance de l'adaptation de l'accompagnement à la diversité des parcours et des projets. Il cite notamment les outils intéressants que sont le tutorat et les « cafés installation ».

Il souhaite une meilleure prise en compte de l'installation progressive. Il souligne l'intérêt des « chèques installation » mis en place dans certaines Régions qui permet au porteur de projet d'être « acteur » de sa formation et confirme l'analyse de l'ARF sur la nécessité de développer l'accompagnement post-installation. Il estime qu'il existe un déficit d'outil d'aide au montage de projet (« de l'idée au projet »).

**La représentante de l'ARF** précise que l'intérêt des « chèques installation » ou de toute autre subvention régionale tient dans le renforcement du temps consacré à l'élaboration du projet et que les candidats à l'installation peuvent bénéficier d'aides financières au montage de projet des collectivités locales même sans être éligibles aux aides de l'Etat.

**Le représentant de la FNCIVAM** indique avoir participé à l'étude sur le PPP menée en Bretagne. Considérant que l'entrée dans le « PPP » requière un projet abouti et formalisé, il estime nécessaire de développer l'accompagnement de la phase amont de montage de projet. Il cite l'exemple de formations collectives « de l'idée au projet » financées par le FSE qui gagneraient à

être mieux connues des conseillers PII.

**Luc MAURER** retient, suite aux échanges, la nécessité de renforcer les liens entre PII et structures d'aide au montage de projets en particulier pour les projets hors cadre familial et « atypiques ».

**Le représentant de la Coordination Rurale** précise qu'il rejoint le constat exprimé par le représentant MRJC sur la gouvernance et est favorable à l'idée de confier les PII aux Chambres d'agriculture.

Il estime nécessaire certaines évolutions du cadre réglementaire afin de tenir compte du développement du tutorat et de l'apprentissage en agriculture. Pour ce qui concerne les maîtres exploitants, des problèmes liés à leur statut (stage, apprentissage) mériteraient d'être abordés. Enfin, il estime nécessaire de revoir ou d'améliorer l'enseignement agricole car l'installation est selon lui peu ou pas abordée durant la formation.

**Le représentant de Jeunes Agriculteurs** exprime son attachement à l'obligation du stage 21h pour tous y compris pour les titulaires de diplômes agricoles. Il ajoute que la capacité professionnelle va au-delà de la seule détention d'un diplôme et que la réalisation d'un stage 21H est déjà une ouverture. Il indique qu'en terme de communication, les Jeunes Agriculteurs ont mis à disposition de toute personne en situation de recherche d'information sur l'installation un numéro de téléphone et que celui-ci fournit une information indépendante.

**Le représentant du CGAAER** précise que pour le moment, dans le cadre de ces échanges consacrés à l'installation, le PDE n'a pas été évoqué. Pourtant son élaboration représente une étape clé qui exige conseils et recours à des références techniques.

**La représentante de l'ARF** indique que le processus d'installation se fait en plusieurs étapes. Le PDE n'apparaît pas au même moment dans chacun des projets d'installation.

**Luc MAURER** précise, à ce stade des échanges, qu'il pourrait être retenu l'idée d'explicitier le déroulement de l'accompagnement préalable à l'installation sous forme d'un schéma prenant en compte différentes situations pour faciliter la compréhension de tous. Y seraient notamment représentés les échanges entre le porteur de projet, le PII et les différentes structures existantes.

**Le représentant du Réseau CER France** précise que l'organisation qu'il représente est attachée à l'accompagnement des installés. Il indique que dans certaines régions des dispositifs collectifs ou individuels sont déployés avec pertinence. Enfin, il propose qu'un suivi à la carte soit développé qui, même s'il représente un coût, est nécessaire.

**Luc MAURER** donne ensuite la parole aux représentants des différentes organisations de l'enseignement technique agricole pour décrire leur contribution au dispositif d'accompagnement à l'installation.

**Le représentant de l'UNREP** demande une clarification sur l'impact de la nouvelle phase de décentralisation sur l'accompagnement de l'installation.

**Luc MAURER** indique que la décentralisation de la gestion des fonds européens permettra d'en confier la gestion aux Régions, ce qui contribuera à la mise en place de stratégies régionales où la complémentarité des aides, notamment à l'installation, est renforcée. Il insiste sur le fait qu'un cadre national sera mis en place pour assurer la prise en compte du sujet important qu'est l'installation dans toute stratégie régionale et pour veiller à une équité de traitement des porteurs de projet. Il estime que la mise en place d'un comité régional spécifiquement dédié à l'installation pourrait avoir un rôle utile.

**La représentante de l'ARF** confirme que le cadrage de cette nouvelle étape de décentralisation reste à écrire. Elle insiste sur la volonté des Régions de participer à la politique d'installation en agriculture.

**Le représentant de l'UNMFREO** commence par présenter les Maisons Familiales dans l'enseignement agricole. Celles-ci représentent 30% de l'effectif de l'enseignement technique agricole. Le CCTAR, titre de niveau IV, spécifique aux Maisons Familiales gagnerait à être connu, il contribue à la formation des futurs agriculteurs. Les Maisons Familiales œuvrent pour enrichir les parcours de formation des jeunes. Il précise que la grande majorité des jeunes réalise un stage à l'étranger durant leurs parcours de formation. Il s'interroge sur la mise en place du parcours de formation en 3 ans du Baccalauréat professionnel. Il estime que la promotion des métiers pour attirer plus de jeunes vers l'agriculture est à accentuer.

**La représentante de VIVEA** précise que VIVEA n'est pas un organisme de formation mais finance les actions de formation continue. En 2011, 6 900 stagiaires ont bénéficié d'un financement de VIVEA pour réaliser les actions de formation préconisées dans leur PPP.

VIVEA exprime sa volonté de poursuivre cet accompagnement. Pour ce faire, VIVEA a inscrit l'accompagnement des candidats à l'installation ayant un PPP agréé, dans son Plan stratégique triennal, qui vient d'être arrêté pour la période 2013 – 2015.

Dans le cadre des assises de l'installation, VIVEA fait part de ses constats mais également de ses interrogations sur 4 points. Tout d'abord :

- le champ de son intervention, autrement dit, quand commence l'émergence du projet d'installation. La participation des candidats à l'installation se répartit de la façon suivante : 60% des stagiaires ont participé à des actions en relation avec leur projet, 10% ont participé à des formations traitant du thème de l'installation en société, 10% ont participé à des actions sur les thèmes techniques et enfin la dernière partie, précisément 16% ont bénéficié d'une formation longue à finalité de diplôme de type BPREA. La question reste posée sur la place des formations longues (environ 1 an) et plus précisément sur leur financement.

En deuxième point :

- Il est constaté que très peu de formations sont sollicitées par les exploitants nouvellement installés.

- VIVEA partage également la nécessité de renforcer la formation des conseillers.

- Enfin, il est constaté le besoin de formations sur les thèmes techniques. Dans ce sens, il conviendrait certainement de développer les stages pratiques en exploitations agricoles.

Pour terminer et en faisant le lien avec les préconisations formulées aux candidats, une durée d'entretien de 1h30 à 2h semble courte pour réaliser un travail d'ingénierie.

**Luc MAURER** souligne l'intérêt d'adapter l'offre de formation aux besoins du candidat.

**Le représentant du CNEAP** précise, pour ce qui concerne les établissements privés d'enseignement agricole, que ces derniers sont invités à communiquer leur offre de formation dans une démarche de pré-installation. Il s'agit aussi de valoriser les réseaux des exploitations des établissements d'enseignement et de porter à la connaissance de tous la diversité de ces exploitations. Il est donc important de développer une culture de partenariat à l'échelle de la région.

Enfin, les établissements d'enseignement, dont c'est le métier, élaborent et proposent des parcours de formation diversifiés pour répondre au mieux aux besoins et y compris auprès des jeunes dans une démarche de pré-installation.

**La représentante de la DGER** tient à rassurer tous les partenaires du dispositif sur la place et le rôle de l'enseignement agricole. L'enjeu de l'installation en agriculture est fort pour l'enseignement agricole. Elle rappelle le rôle des diplômes tels que le baccalauréat professionnel CGEA, le brevet professionnel REA et le BTSA dans la préparation à l'installation et dans le renouvellement des générations en agriculture.

L'enseignement agricole propose également une diversité de voies de formation pour accéder à un diplôme professionnel : l'apprentissage, la voie scolaire et la formation continue.

Enfin, l'ensemble des organisations professionnelles agricoles est associé, en permanence, à la

définition, la conception et la rénovation des diplômes de l'enseignement agricole. De même, les organisations professionnelles interviennent dans les formations dispensées aux jeunes.

**La représentante du Collectif Ville Campagne** partage l'idée d'une porte d'entrée nationale pour améliorer la visibilité du dispositif d'accueil des candidats à l'installation et va même plus loin en proposant un point d'accueil pour tout porteur d'un projet rural (agricole ou non) : une maison des mobilités. Enfin, elle propose la mise en place d'un suivi « *longue durée* » pour accompagner les post installés.

**Le représentant du MODEF** enchaîne en confirmant sa position favorable à une entrée unique dans le dispositif. Il souhaite une meilleure prise en compte de la pluralité et la diversité des projets. Enfin, il précise le besoin de mettre en place l'installation progressive.

**Le représentant de l'InterAfocg** considère que le PDE est une étape dans la définition des projets des futurs installés et non un aboutissement. Cette étape, si elle s'appuie sur la dimension économique qui est indispensable, doit également tenir compte des projets de vie, de la vivabilité du projet et des marges de manœuvre nécessaires. La logique « projet » doit être davantage mise en avant dans l'accompagnement que la logique « dossier ».

Sur la formation des conseillers qui accueillent les porteurs de projet au PII, il propose de réfléchir aux conditions de pilotage de leurs fonctions, à un profil de poste et à un éventuel parcours de formation.

**Le représentant de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel** exprime tout l'intérêt porté par son organisme au PII et au PPP. Il s'interroge sur la façon d'améliorer l'information sur les exploitations transmissibles et sur les références techniques à mettre à la disposition des candidats, notamment pour travailler sur leurs projets dans le cadre du stage 21h. Ce dernier point l'amène également à souhaiter le respect de la pluralité de la représentation des établissements bancaires dans le cadre du 21h.

**Luc MAURER** conclut la séance en rappelant les idées fortes ressortant du débat :

- Un intérêt partagé se dégage en faveur d'une « porte d'entrée unique » (PII) à l'échelon départemental (échelon de proximité) :
  - Ce lieu devrait accueillir tout porteur de projet intéressé par l'installation en agriculture, quel que soit le degré d'avancement de son projet. Trois grandes phases d'avancement d'un projet peuvent être distinguées :
    - Amont (projet non formalisé), ou phase de pré-installation
    - Projet suffisamment mûr pour qu'un PPP et un PDE puissent être élaborés
    - Post-installation
  - L'accueil pré-installation devrait être amélioré et renforcé
  - L'accompagnement proposé devrait être incitatif plutôt que prescriptif
  - La formation des animateurs PII doit être améliorée
- Les échanges entre la « porte d'entrée unique » et les différentes structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet doivent être renforcés, de façon à ce que le porteur de projet soit orienté des unes vers les autres au fur et à mesure de la construction de son projet. Le PII en est le point focal, au lequel tout porteur devrait s'adresser dès que possible dans son projet. Il doit garantir l'orientation vers les structures appropriées en fonction de la nature et du degré d'avancement du projet.
- Le suivi post-installation doit être renforcé. Il pourrait s'appuyer notamment sur un suivi du PDE, et sur le développement de temps de rencontre collectifs.
- Certains outils pourraient être développés ou améliorés pour favoriser l'accompagnement :
  - Contenu du stage 21h
  - Eventail des formations et des stages disponibles
  - Références techniques qui sont nécessaires dans l'élaboration des projets des candidats

- Moments de rencontres collectifs comme les « café installation »
- Le contenu du PPP devrait pouvoir être adapté pour mieux tenir compte du contenu de formation initiale du candidat.
- L'éventail de formation devrait être élargi, enrichi et plus ouvert. A cette fin, une mutualisation au niveau régional semblerait pertinente. Une mise à jour régulière de l'éventail de formation devrait être assurée (ce qui suppose de vérifier régulièrement son adéquation aux besoins, et de consulter tous les organismes pertinents sur le sujet)
- La Formation des conseillers PPP devrait être renforcée, pour mieux répondre à la diversité des projets et dans le souci de renforcer les liens entre les différentes facettes d'un projet d'installation.
- Une réflexion spécifique doit être conduite sur le statut du porteur de projet à certaines étapes de la pré-installation.
- Une réflexion spécifique est également à conduire sur la question de l'installation progressive.
- Le suivi de l'accompagnement à l'installation doit être fondé sur des données plus complètes, ce qui peut nécessiter notamment d'adapter l'outil existant Sphinx.
- La lisibilité du dispositif d'accompagnement doit être améliorée, par une communication plus cohérente, aux niveaux national, régional et départemental. S'agissant du niveau national, le suivi des orientations et de la mise en œuvre de la communication pourrait être une des missions d'un comité national de l'installation, qui serait une instance de concertation à instaurer dans un format similaire au comité de pilotage des assises de l'installation.

**La prochaine séance se tient le mardi 29 janvier de 10h à 13 h en salle SULLY.**

**Elle sera consacrée aux thématiques liées au transfert des exploitations et à l'accès au foncier.**